# Nº 4 COMITÉ DE SUIVI DE BÉCANCOUR-OUEST

Présentation annuelle et mise à jour du projet pilote de stockage de $CO_2$

4 novembre 2026 | 10 h



Mise à jour 2026 du comité de suivi

# TABLE DES MATIÈRES


1. Nouveautés en 2026
2. Territoire couvert par le comité
3. Entretien et surveillance
4. Mesures de sécurité
5. Projet pilote de stockage de $CO_2$ — autorisation, détails et plan de communication
6. Fiches techniques — stockage de $CO_2$ et contexte lié au gaz naturel
7. Actualités juridiques et de l’entreprise — information publique
8. Activités du comité
9. Prochaines étapes et période de questions

# NOUVEAUTÉS EN 2026

Comité nº 4 — BÉCANCOUR-OUEST

## PROJET PILOTE DE STOCKAGE DE $CO_2$ AUTORISÉ

L'arrêté ministériel nº 2026-02 autorise Questerre à réaliser un projet pilote de stockage de carbone près de Bécancour, avec des puits d'injection et d'observation, et l'utilisation du puits A283 pour la surveillance. Le territoire du comité est directement lié au projet pilote. Les emplacements définitifs des puits d'injection et d'observation restent à déterminer.

## POURSUITE DE LA SURVEILLANCE COURANTE DES PUITS

Questerre poursuit l'inspection, l'entretien et la sécurisation courants des puits associés à ce comité (A283, A252 et A277). Les renseignements d'inspection annuelle continueront d'être transmis dans le cadre des travaux du comité.

**Le puits A283 et la zone autorisée de 4,51 km² du projet pilote de stockage de $CO_2$ se trouvent sur le territoire du comité de Bécancour-Ouest.**

# TERRITOIRE COUVERT PAR LE COMITÉ

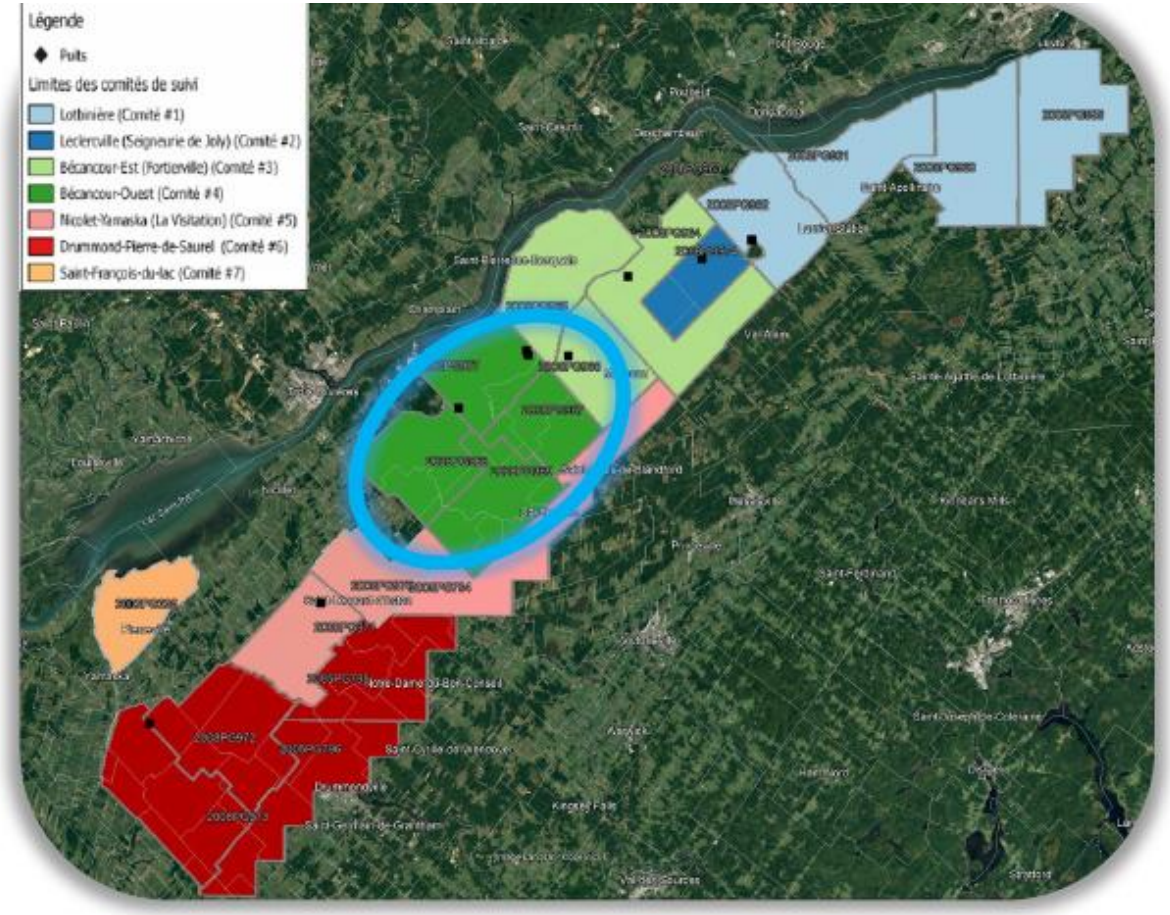


## BÉCANCOUR-OUEST

Territoire du comité et anciennes zones de licence

- 2006PG907
- 2008PG967
- 2008PG968
- 2008PG969

### Puits associés : A283, A252 et A277

Le puits A283 et la zone autorisée de 4,51 km² du projet pilote de stockage de $CO_2$ se trouvent sur le territoire du comité de Bécancour-Ouest.



QUESTERRE

# ENTRETIEN ET SURVEILLANCE




- Les inspections et la surveillance courantes se poursuivent pour les puits A283, A252 et A277.
- L'entretien de la végétation et des sites est effectué au besoin. Aucun herbicide n'est utilisé dans le programme habituel de débroussaillage présenté aux comités.
- Les documents d'inspection annuelle continuent d'être transmis dans le cadre des travaux du comité et dans la section privée de son site Web.
- Les activités gouvernementales de suivi hydrogéologique sur les sites de Questerre, s'il y a lieu, sont coordonnées avec Questerre et ses entrepreneurs.
- Les questions relatives à l'intégrité du puits, au méthane et au débit de la conduite de ventilation sont abordées dans l'annexe de la fiche technique et dans le cadre de tout suivi spécifique au site qui s'avérerait nécessaire.

# MESURES DE SÉCURITÉ





- Du personnel qualifié inspecte régulièrement les sites et les puits.
- Les têtes de puits sont sécurisées et l'accès est contrôlé par des clôtures, des barrières et des vannes verrouillées, selon les cas.
- Questerre maintient les garanties financières et les preuves de solvabilité exigées par le MEIE pour ses obligations relatives aux puits.
- Tout incident ou toute anomalie fait l'objet d'un signalement rapide et d'un suivi auprès de l'organisme de réglementation.
- Le puits existant A283 est autorisé comme puits de surveillance du projet pilote de stockage de $CO_2$. Questerre prévoit terminer ses échanges avec les parties prenantes et arrêter les emplacements proposés des puits et des installations avant de transmettre le premier avis de forage.

# STOCKAGE DE $CO_2$ — AUTORISATION DU PROJET PILOTE

La zone autorisée se trouve dans Bécancour Ouest. Le 31 juillet 2026, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a approuvé la demande de Questerre visant la mise en œuvre d'un projet pilote de stockage dans les basses-terres du Saint-Laurent.

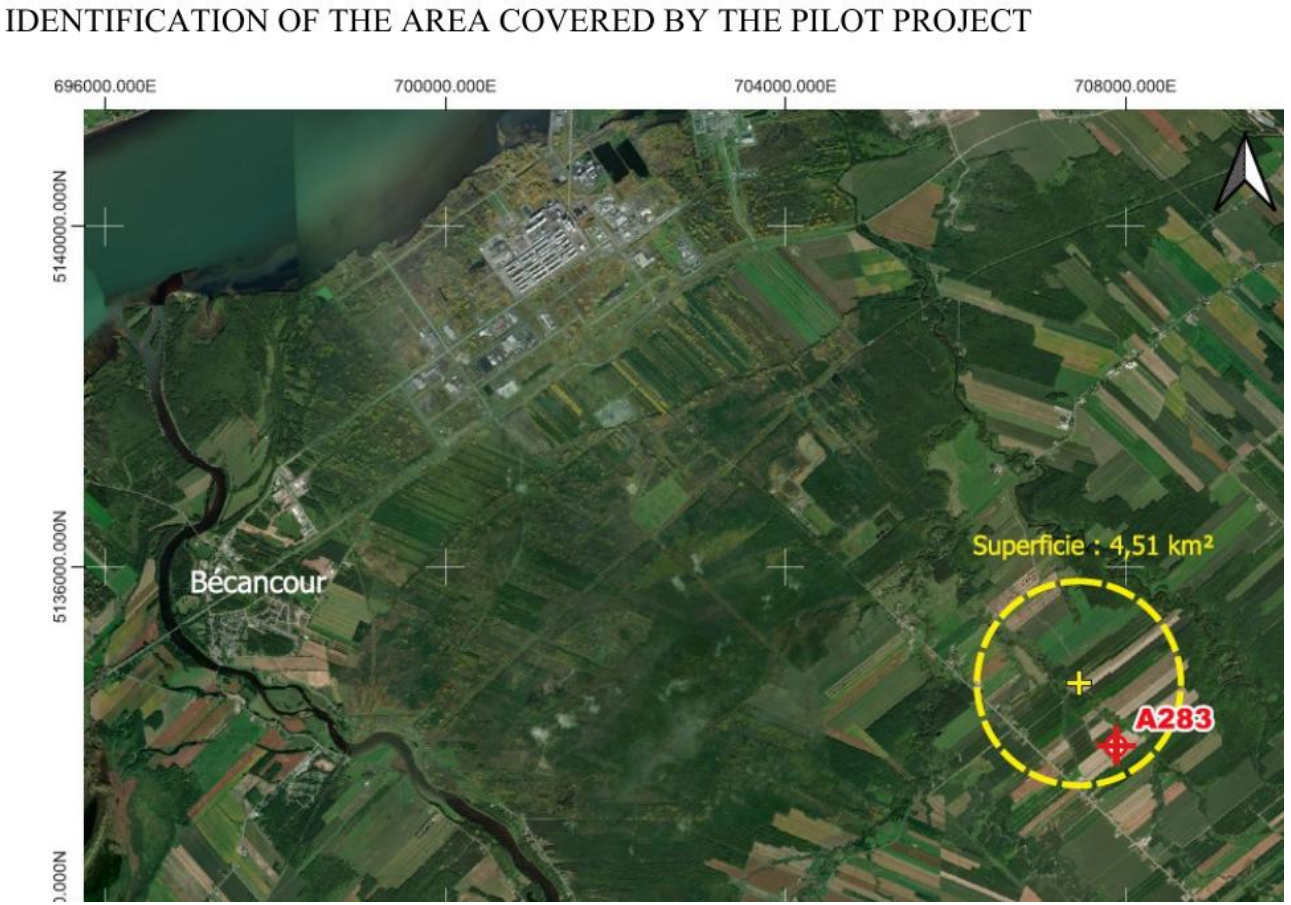


**AUTORISÉ**

Arrêté ministériel 2026-02

**4,51 km²**

Zone autorisée du projet pilote

**100 000 t**

Quantité maximale de $CO_2$ autorisée

**Environ 60 t/j pendant au plus un an**

Débit d'essai prévu

**A283**

Puits de surveillance existant

**Les 100 000 tonnes correspondent au maximum autorisé pour le projet pilote. L'essai actuellement prévu est d'environ 60 tonnes par jour pouvant aller jusqu'à un an. La durée de cinq ans correspond à la période totale autorisée, à compter du premier avis de forage.**

# OBJECTIFS DU PROJET PILOTE DE STOCKAGE DE $CO_2$

| | | |
|---|---|---|
| 1 | **Injectivité** | Mesurer le débit d'injection durable et la réponse en pression dans les grès de Potsdam. |
| 2 | **Capacité** | Déterminer la quantité de $CO_2$ que le réservoir peut réellement recevoir et stocker. |
| 3 | **Confinement** | Confirmer l'intégrité du réservoir et de la roche couverture et surveiller le déplacement du $CO_2$. |
| 4 | **Géologie et géomécanique** | Recueillir des données de carottage, de diagraphie, de pression et géomécaniques afin de calibrer le modèle de réservoir. |
| 5 | **Évaluation du projet** | Produire les données techniques et économiques nécessaires à l'évaluation des résultats du projet pilote et des prochaines étapes possibles. |

**Ce projet pilote vise à valider le modèle du réservoir et les connaissances sur le sous-sol par rapport aux performances mesurées sur le terrain afin de confirmer si la géologie permet un stockage permanent et sécuritaire du $CO_2$.**



QUESTERRE

# SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT — PROJET PILOTE

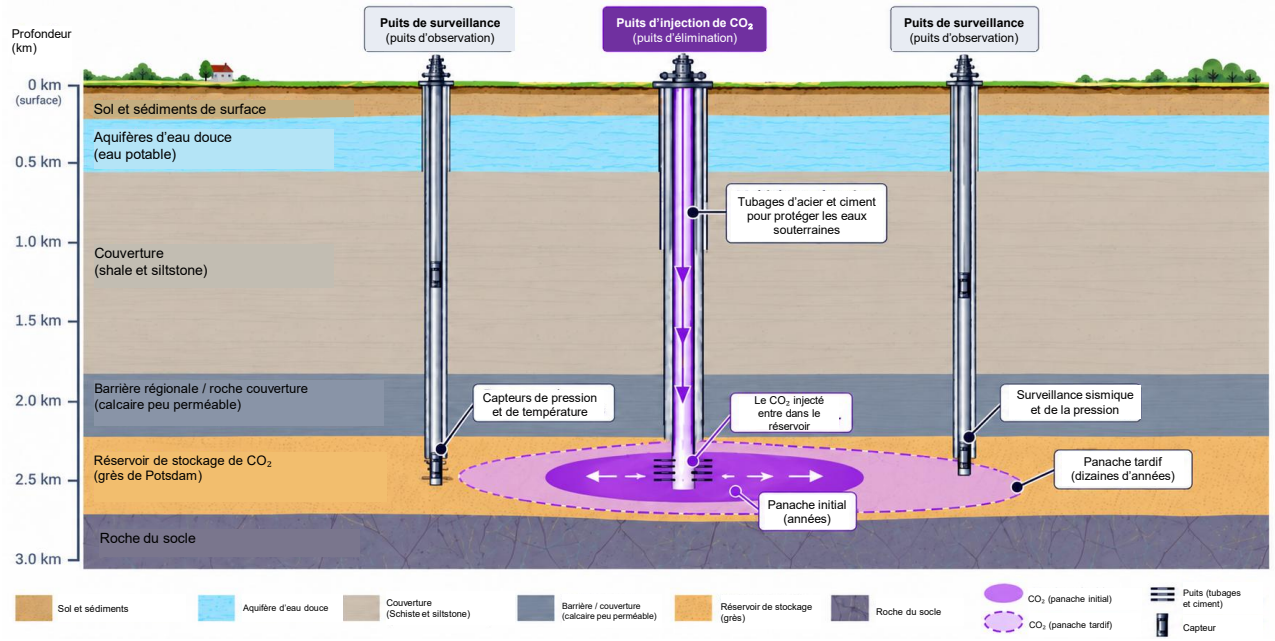


*Profondeur d'environ 2 300 à 2 600 m, soit 2,3 à 2,6 km, selon la documentation actuelle du projet*

*bien au-dessous des aquifères d'eau douce*

## AUCUNE FRACTURATION HYDRAULIQUE

L'arrêté ministériel interdit la fracturation hydraulique.

## CONTRÔLE DE LA PRESSION

La pression d'injection doit demeurer sous le seuil de fracturation mesuré. L'arrêté la limite à 90 % de la pression de fracturation mesurée.

## PROTECTION DE L'EAU

Le forage doit respecter les exigences québécoises en matière de protection de l'eau; la conception du puits prévoit l'utilisation de tubage et de barrières de ciment dans les zones peu profondes.

## SURVEILLANCE

La pression, la température, l'injectivité, les fuites et la réponse sismique/microsismique sont surveillées durant l'essai.

## MESURES D'URGENCE

Un plan de mesures d'urgence couvrant le projet est requis avant le forage du premier puits d'injection ou d'observation.

## CONFINEMENT NATUREL

Une épaisse couche de schiste et de calcaire imperméable recouvre le réservoir et constitue le principal barrage géologique.

QUESTERRE

# ÉTAPES PRÉALABLES AU FORAGE

1

## Information et participation avec les parties prenantes

**Comité de suivi et autres parties prenantes**

- Présenter le projet
- les fiches techniques et
- l'approche de communication;
- consigner les questions et préoccupations.

2

## Choix définitif des sites

**Emplacements et accès aux puits et aux installations**

- Intégrer les considérations techniques et celles des propriétaires fonciers, des municipalités et des parties prenantes.

3

## Plan de communication

**Examiné avec le comité de suivi**

- Confirmer les moyens de communication de l'information, des mises à jour, des coordonnées et des suivis du projet.

4

## Programmes détaillés et permis

**Programme technique, fermeture et restauration, mesures d'urgence et autres autorisations requises**

- Déposer le programme technique et les documents de fermeture et de restauration requis avant le forage.

5

## Avis de forage

**Avis réglementaires transmis seulement après la réalisation des étapes précédentes**

- Questerre a l'intention de mener à bien son processus de consultation des parties prenantes et de finaliser l'emplacement des puits et des installations proposés avant de présenter l'avis de forage initial.

6

## Forage

**Les travaux sur le terrain débutent à l'issue des délais de préavis requis**

- La période de cinq ans du projet pilote commence à la réception du premier avis de forage par le ministre.

## 30 JOURS AVANT

Plan de mesures d'urgence, programme technique de forage, plan de fermeture définitive et de restauration du site.

## 7 JOURS AVANT

Avis de début des travaux de forage au ministre.

## DURÉE DU PROJET

La période de cinq ans du projet pilote commence à la réception du premier avis de travaux de forage par le ministre.



QUESTERRE

# PROJET DE PLAN DE COMMUNICATION — POUR LE COMITÉ

Examen du plan de communication de Bécancour Ouest

## Avant le choix définitif du site

Diffuser la carte du projet, les critères de sélection, les considérations relatives à la circulation et au bruit ainsi que les fiches d'information; recueillir les commentaires du comité, des propriétaires fonciers et de la municipalité.

## Avant le forage

Fournir les emplacements définitifs, la séquence de forage, les trajets des camions, le calendrier prévu, les coordonnées d'urgence et un résumé des avis réglementaires.

## Pendant les travaux sur le terrain

Mises à jour régulières du calendrier; canal de communication pour les questions; communication rapide des changements importants ou des incidents, au cas échéant.

## Pendant l'injection et la surveillance

Des mises à jour périodiques sur l'avancement des opérations d'injection, les activités de surveillance et toute constatation importante pouvant faire l'objet d'une divulgation au public ou au comité.

## Après le projet pilote

Communiquer les résultats finaux lorsqu'ils seront disponibles, sous réserve des exigences applicables de divulgation publique.

**Demande de commentaires du comité : fréquence des mises à jour souhaitée • moyen de communication • enjeux à suivre • autres parties prenantes locales à inclure**



QUESTERRE

# COMITÉ Nº 4 — EXAMEN DU PLAN DE COMMUNICATION ET COMMENTAIRES LOCAUX

**Cette rencontre fournit au comité de suivi des renseignements pertinents sur le projet pilote de stockage de $CO_2$ et lui permet d'examiner le plan de communication proposé et d'apporter sa contribution locale.**

## PLAN DE COMMUNICATION

- Comment et quand transmettre les mises à jour du projet?
- Qui devrait être la principale personne-ressource locale?
- Quels changements ou incidents devraient déclencher un avis direct?
- À quelle fréquence résumer les résultats de surveillance au comité?

## COMMENTAIRES SUR LE SITE ET LA COMMUNAUTÉ

- Trajets des camions et heures de camionnage
- Bruit et éclairage
- Plans d'eau et préoccupations liées aux eaux souterraines
- Coordination avec les propriétaires fonciers et les municipalités
- Moments privilégiés pour les échanges locaux

## SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

- Intégrité des puits et suivi des eaux souterraines
- Personnes-ressources pour les mesures d'urgence
- Dispositifs de protection liés à la pression d'injection
- Rôle de surveillance du puits A283
- Questions auxquelles le comité souhaite des réponses avant le forage

**Pilote devrait consigner au compte rendu les documents transmis, les questions, les réponses, les commentaires sur le plan de communication, les suivis et les engagements de Questerre.**

# COMMENTAIRES LOCAUX — ENJEUX À TRAITER AVANT LE CHOIX DÉFINITIF DES SITES

- Emplacement des puits et des installations, et considérations relatives aux distances séparatrices
- Trajets des camions, utilisation des routes et horaires
- Bruit et heures d'exploitation
- Analyses de référence et protection des eaux souterraines
- Mesures d'urgence et coordination avec les intervenants locaux
- Fréquence et format des mises à jour sur le projet
- Échanges avec les propriétaires fonciers, les municipalités, les Premières Nations et la communauté
- Autres enjeux que le comité souhaite voir refléter dans le plan de communication

**Le pilote doit consigner les questions, les commentaires, les suivis demandés et les engagements de Questerre dans le compte rendu de la réunion et le registre des actions.**

# ACTUALITÉS JURIDIQUES ET DE L'ENTREPRISE



**PROCÉDURES AU QUÉBEC —** Pendant toute la durée de la procédure judiciaire en cours, nous tiendrons le comité au courant dès que nous y serons dûment autorisés.

# ACTIVITÉS DU COMITÉ

## PROCESSUS ANNUEL

Le comité de suivi a été créé en 2019.

Des rencontres annuelles, des comptes rendus et des rapports d'activités ont été réalisés chaque année.

La documentation de 2026 poursuivra cette démarche, avec une mise à jour plus détaillée sur l'avancement du projet et des commentaires documentés.

## INFORMATION PUBLIQUE

Les documents publics du comité et les autres documents d'intérêt public continuent d'être publiés sur le site Web du comité de suivi.

L'information publique pertinente sur le projet pilote de stockage de $CO_2$ sera publiée sur le site Web du comité de suivi, selon les besoins.

## INFORMATION POUR LES MEMBRES

La section privée du comité demeure utilisée pour les documents destinés aux membres, notamment les rapports d'inspection annuelle.

Les questions et les suivis soulevés lors des rencontres seront consignés au compte rendu.

Site Web du comité de suivi : comite-suivi-questerre.ca

# PROCHAINES ÉTAPES ET QUESTIONS

- Poursuivre la surveillance courante des puits A283, A252 et A277 et des sites.
- Poursuivre les rapports annuels du comité et la transmission des renseignements d'inspection dans le cadre de ses travaux.
- Utiliser l'annexe de fiches techniques pour répondre aux questions récurrentes sur l'eau, les aquifères, le méthane, l'intégrité des puits, les pratiques modernes de complétion, la circulation, le bruit et la sismicité.
- Tenir le comité informé des développements publics importants qui concernent les activités de Questerre au Québec.

Pour toute question sur le comité de suivi ou le contenu de cette présentation, veuillez communiquer avec :

**Pilote groupe-conseil**

Courriel : info@piloteconseil.com

**Questions • commentaires • préoccupations • demandes de suivi**

# ANNEXE — FICHES D’INFORMATION

Stockage de $CO_2$ et contexte lié au gaz naturel

**Important : les fiches d’information sur le gaz naturel sont fournies à titre indicatif uniquement. Elles ne font pas partie du projet pilote autorisé de stockage du $CO_2$. Tout développement futur dans le domaine du gaz nécessiterait son propre processus juridique, réglementaire et de consultation auprès des parties prenantes.**

# FICHE D'INFORMATION A — STOCKAGE DE $CO_2$ — FONCTIONNEMENT DU PROJET PILOTE




## Source

Le $CO_2$ liquide nécessaire au projet pilote sera fourni par une source externe, qui devrait se situer dans la région de Bécancour. *Le fournisseur ou la source définitive reste à confirmer.*

## Transport

Livraison du $CO_2$ par camion au site (environ deux chargements par jour, à raison de 30 tonnes par camion).

## Injection

Injection du $CO_2$ dans le réservoir de stockage profond des grès de Potsdam

## Surveillance

Puits d'observation et A283 : pression de la voie et réponse du réservoir

## Résultats et évaluation

Les données alimentent le modèle final et la décision commerciale de Questerre

**Le projet pilote autorisé est un essai de stockage. Il n'autorise pas la production de gaz naturel.**



QUESTERRE

# FICHE D'INFORMATION B — STOCKAGE DE $CO_2$ — SURVEILLANCE, MESURE ET VÉRIFICATION

- Pression et débit d'injection : permettent de confirmer l'injectivité et de maintenir la pression dans les limites approuvées.
- Puits d'observation : mesurent la réponse en pression et en température dans la zone de stockage et autour de celle-ci.
- Puits de surveillance A283 : utilisé pour la surveillance sismique et microsismique, ainsi que pour d'autres activités de surveillance approuvées.
- Surveillance des fuites :  permet de surveiller l'intégrité du puits et tout mouvement potentiel à l'extérieur de l'intervalle de stockage prévu.
- Modélisation du panache : mettre à jour le modèle de réservoir à l'aide des données de terrain mesurées et effectuer une comparaison historique finale.
- Rapports : rapports mensuels et rapports d'activité, ainsi qu'un rapport final de projet, conformément aux exigences du cadre réglementaire.

# FICHE D'INFORMATION C — STOCKAGE DE $CO_2$ — OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DE SERVICES LOCAUX

Le projet pilote prévoit de faire largement appel à des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services locaux pendant la mise en œuvre du projet.

- Services de forage et de complétion, ainsi que sous-traitants locaux
- Camionnage, remorques, grues et logistique de chantier
- Camions-citernes et camions à vide, ainsi que des services approuvés de gestion des déchets et d'élimination
- Arpentage, accès aux terrains, travaux de génie civil et soutien routier
- Hébergement, repas et transport local pour le personnel venant de l'extérieur de la région
- Services de surveillance, environnementaux, de laboratoire et techniques

*Les dépenses locales réelles dépendront de la portée finale du projet, des processus d'approvisionnement et de la disponibilité de fournisseurs locaux qualifiés.*

# FICHE D'INFORMATION D — COMMENT LE STOCKAGE DU CARBONE S'INTÈGRE DANS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE PLUS LARGE

Projet pilote actuel vs concepts futurs

**PROJET PILOTE ACTUEL AUTORISÉ**

Tester le stockage permanent de $CO_2$

**SI LA GÉOLOGIE EST VALIDÉE**

Évaluer le stockage commercial

**CONCEPTS FUTURS**

Autorisations distinctes requises

## DÉCARBONATION INDUSTRIELLE

Le stockage commercial pourrait accueillir le $CO_2$ capté dans les installations industrielles de Bécancour et des environs et réduire les émissions là où l'électrification seule est difficile.

### DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE À PLUS FAIBLES ÉMISSIONS

Dans la stratégie globale de Questerre, ces projets pourraient soutenir le développement de ressources énergétiques éprouvées par le captage et le stockage permanent du $CO_2$ associé. Ces projets ne sont pas autorisés par le projet pilote actuel et nécessiteraient des autorisations distinctes sur les plans juridique et réglementaire, ainsi que des parties prenantes.

**Le stockage est une infrastructure habilitante. L'autorisation actuelle vise uniquement l'essai de stockage.**



QUESTERRE

# FICHE D'INFORMATION E Camionnage, bruit, et sécurité des travailleurs et des sites

## Circulation & routes

- Choisir des trajets qui réduisent les perturbations lorsque possible.
- Coordonner l'utilisation des routes avec les municipalités, au besoin.
- Respectez les limites de vitesse et les règles établies par les entrepreneurs afin de contribuer à la sécurité publique.
- Réparer les dommages routiers liés au projet lorsque les ententes ou les permis l'exigent.

## Bruit & choix des sites

- Le choix des sites et la disposition de l'équipement peuvent réduire les impacts sur les résidents voisins.
- La planification des travaux peut réduire les nuisances durant les périodes sensibles.
- L'électrification et des équipements plus silencieux peuvent réduire le bruit lié au diesel lorsque possible.

## Sécurité des travailleurs

- Réunions quotidiennes de sécurité et examen des risques propres au site.
- Accès contrôlé au site, registre et séance d'orientation pour les visiteurs.
- Équipements de protection individuelle et systèmes de sécurité redondants.
- Planification des mesures d'urgence adaptée aux travaux.

# FICHE D'INFORMATION F Sismicité et surveillance microsismique

## Quels sont les éléments surveillés

- La surveillance microsismique peut détecter de très petits événements souterrains associés aux changements dans la roche.
- Elle permet de situer l'activité souterraine par rapport à la formation ciblée.

## Pourquoi est-ce important

- La sismicité induite est un enjeu reconnu pour plusieurs activités souterraines, dont l'injection de fluides et l'exploitation des ressources.
- Les données peuvent éclairer les décisions d'exploitation et aider à repérer des comportements inhabituels.

## Comment le communiquer

- Utiliser les données mesurées plutôt que des analogies non vérifiées.
- Définir les seuils de surveillance et les mesures d'intervention selon le programme technique et réglementaire en vigueur.
- Signaler les événements importants selon les exigences de l'organisme de réglementation.